Image not found or type unknown

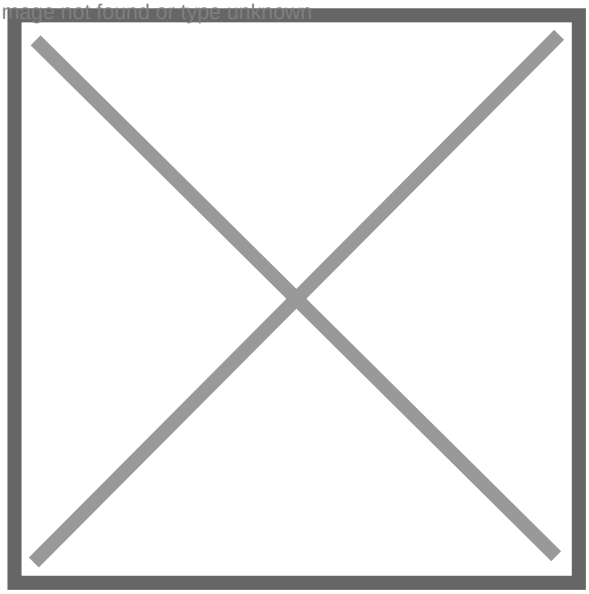

Mon ex compagne refuse de donner son accord à ma demande

Par **paul**, le **12/06/2012** à **14:13**

Bonjour,

Séparé depuis 4 ans avec mon ex compagne, nous avons eu un enfant ensemble qui a aujourd'hui 4 ans.
J'ai fais une demande de reconnaissance de paternité a la mairie il y a 1 an et on m' a indiqué que la mère de l'enfant devait donner son accord mais de son coté elle n'a fait aucune démarche.
Pendant ces 4 années on avait un mis en place un accord à l'amiable pour l'enfant (j avais la possibilité de le prendre un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires) mais aujourd'hui pour un litige elle ne souhaite plus que je sois en contact avec mon fils et ne répond pas à mes demandes et je suis dans l'obligation d'entamer une procédure et j aurais voulu savoir quelles sont les démarches a effectuer et auprès de qui sachant qu'habite pas le même département.

Par **Tisuisse**, le **15/06/2012** à **11:28**

Bonjour,

Si vous avez des preuves pour la garde durant les 4 dernières années + des preuves de versements réguliers au titre d'une pension alimentaire, il vous faut alors contacter le Juge aux Affaires Familiales. L'avocat n'est pas obligatoire mais il est vivement conseillé.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés